



Règlement Futsal R2

Règlement du Système de l'épreuve en 2 phases

Préambule : le Bureau Plénier du 08 septembre 2026 a décidé de modifier l'article 4.1 du Règlement des Championnats Régionaux Futsal comme suit, conformément à la décision du Bureau Plénier du 31 juillet 2026 d'organiser un championnat en deux phases pour la saison 2026/2027.

ARTICLE 4 – SYSTEME DES EPREUVES

Article 4.1 – Les compétitions se disputent sous forme de championnat de la manière suivante :

- En R1 Futsal : une poule unique à 12 équipes en une seule phase par matchs aller-retour.

- En R2 Futsal :

~~Une poule unique à 14 équipes en une seule phase par matchs aller-retour.~~

Le championnat senior masculin Futsal R2 se dispute en deux phases :

- Première phase : deux poules géographiques (1×7 et 1×8 équipes) qui s'opposeront en matches aller/retour (soit 14 journées et 12 rencontres pour la poule de sept et 14 rencontres pour la poule de huit) ;

- A l'issue de cette première phase et après un classement qui sera établi mis à jour des sanctions disciplinaires et/ou réglementaires qui peuvent l'impacter, une seconde phase aura lieu avec trois poules :

- une poule de Play-off de cinq équipes (les deux premiers de chaque poule et le meilleur troisième (1) des deux poules) qui s'opposeront en matches aller-retour pour déterminer le(s) accession(s) en R1.

Les points de la première phase ne seront pas conservés mais les sanctions disciplinaires infligées lors de la première phase seront maintenues.

(1) – Départage du meilleur troisième

Un classement sera établi sur la base d'un mini-championnat en comptant le nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour par l'équipe concernée entre les cinq premiers de chaque poule de la première phase.

A l'issue du mini-championnat, en cas d'égalité de points entre les clubs à départager, seront appliqués les critères suivants :

1/ Plus fort quotient issu du rapport entre la différence de buts générale et le nombre total de matchs.

2/ Plus fort quotient issu du rapport entre le nombre de buts marqués et le nombre total de matchs.

3/ Meilleur classement au Challenge du Fair-Play.



Règlement Futsal R2

Règlement du Système de l'épreuve en 2 phases

4/ Par tirage au sort.

- deux poules de Play-down (2×5 équipes) déterminées en tenant compte des classements de la première phase et selon des critères géographiques, qui s'opposeront en matches aller-retour pour déterminer le(s) relégation(s) en District.

Les points de la première phase ne seront pas conservés mais les sanctions disciplinaires infligées lors de la première phase seront maintenues.

En cas d'égalité de points de deux ou plusieurs équipes dans la même poule à l'issue de la première ou de la deuxième phase, les équipes seront départagées selon les critères de l'article 23.3 des Règlement Généraux de la LAuRAFoot.

A l'issue de la première phase, seule une équipe réserve d'une équipe évoluant en Futsal R1, la mieux classée (en poule A et en poule B) et en position d'accéder en poule haute, pourra accéder à cette poule en seconde phase. Ainsi, deux équipes réserves de Futsal R1 maximum pourront accéder à la poule de play-off.

Si une équipe est déclarée forfait général au cours de la première phase, elle sera placée numériquement dans une poule de Play-down.

Les deux premiers de la poule de Play-off – sauf empêchement réglementaire ou disciplinaire – accéderont au niveau Futsal R1.

Si pour une raison quelconque, l'une des deux équipes ou les deux équipes classées première et deuxième ne pouvaient accéder à la série supérieure, l'équipe suivante de la poule accèdera à sa/leur place. Cette possibilité ne va pas au-delà du quatrième de cette même poule.

Les modalités d'accession des Districts et de rétrogradation de Ligue seront déterminées chaque saison par le Conseil de Ligue qui suivra la date limite du 10 octobre.

Pour être éligibles à l'accession en R2 Futsal, les équipes doivent avoir participé à un championnat de District étant allé à son terme avec un minimum de huit équipes.